



Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique
(ARGA-Mali)

RAPPORT

**CAUCUS EXPERTS DE REFLEXION SUR LE
CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE DE
LA SECURITE AU MALI**

Rapporteur : Mama TRAORE

Août 2015



CONTENU

Introduction	2
I. Déroulement et méthodologie	3
II. Résultats obtenus du caucus	4
2.1 Les communications :	4
2.2 Les discussions :	9
III. Conclusion et recommandations	15
ANNEXES	18

INTRODUCTION

Un caucus d'Experts de réflexion sur le cadre législatif et réglementaire de la sécurité au Mali, s'est tenu le vendredi 07 août 2015 à la maison du partenariat Angers-Bamako. Ce caucus organisé par l'Alliance Malienne pour Refonder la Gouvernance en Afrique (ARGA-Mali), avait pour objectifs d'introduire la discussion sur le cadre législatif et règlementaire de la sécurité au Mali, identifier les leviers d'action possible pour les OSC pour intervenir en appui à la réorganisation des textes en matière de sécurité, apprécier et contribuer à la prospective d'études effectuées par ARGA sur le sujet.

L'activité s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Sahel de renforcement des capacités de la société civile dans le contrôle civil du secteur de la sécurité, une initiative conjointe de NDI et de la DCAF avec l'appui de l'IDDH dans trois pays Mali, Burkina Faso et le Niger pour promouvoir la paix et la stabilité à travers un contrôle démocratique effectif et responsable du secteur de la sécurité. Elle fait suite à une étude réalisée sur le cadre législatif et réglementaire du secteur de la sécurité au Mali.

Les participants au caucus étaient composés d'acteurs étatiques et non étatiques comprenant notamment les représentants des départements en charge de la défense et de la sécurité au Mali, du conseil national de la réforme du secteur de la sécurité, des organisations internationales, des organisations de la société civile et des médias.

Le thème du caucus portait sur la sécurité abordée à travers la présentation de cinq thématiques à savoir : le cadrage de la réforme du secteur de la sécurité (1), l'ancrage politique, juridique et institutionnel, social de la réforme du secteur de la sécurité au Mali (2), le cadre règlementaire et législatif de la sécurité au sein des Collectivités Locales au Mali (3), le cadre législatif et juridique de la sécurité humaine au Mali (4), l'approche juridique des systèmes sociaux de règlements des conflits au Mali (5).

Ce rapport se veut donc un document résumant les communications et discussions sur différents sujets soumis par les participants au caucus en vue de fournir des pistes de solutions et/ou recommandations pour améliorer et mieux informer l'étude.

La modération a été assurée par monsieur Ousmane KORNIO.

I DÉROULEMENT ET MÉTHODOLOGIE

Le caucus s'est déroulé en plénière et sur trois étapes clés à savoir : La présentation des communications (1), la présentation des résultats de l'étude (2) et les discussions (3).

Les cérémonies d'ouverture et de clôture, ainsi que la présentation des participants, ont constitué également un temps fort de la journée. Placées sous la présidence de l'inspecteur général de police, monsieur Ibrahima DIALLO, coordinateur du conseil national de la Réforme du Secteur de la Sécurité au Mali (CNRSS), l'ouverture et la fermeture ont été marquées par aussi, les interventions respectives de Badiè Limma, représentant du NDI, Ousmane SY de l'ARGA-Mali. Tous ont félicité la tenue du caucus et remercié l'Alliance, le chercheur consultant et les participants pour les efforts et la synergie.

Dans son intervention, l'inspecteur a fait le lien entre la gouvernance et la sécurité en mettant l'accent sur la faille de gouvernance ayant entraîné tous les problèmes que l'on connaît aujourd'hui sur le plan sécuritaire. Selon ses termes : «l'importance de l'atelier se justifie en raison du rôle que la société civile doit jouer par rapport à la sécurité. La journée permettra de mieux appréhender les textes relatifs au secteur de la sécurité et échanger sur ce qui est attendu de tous».

Monsieur Badiè Himma, après avoir fait une présentation sommaire du Programme Sahel, a salué le cadre partenarial avec ARGA-Mali au regard des résultats obtenus. Il a, dans son mot de clôture, transmis les félicitations du **bureau américain** consécutivement à l'organisation du caucus.

Le docteur Ousmane SY, quant à lui, a apprécié la confiance placée à l'ARGA-Mali, et exprimé tout l'intérêt du thème de la sécurité pour l'Alliance car il s'agit selon ses mots : « d'un secteur éminemment lié à la gouvernance » qui constitue le créneau de l'Alliance.

Il faut signaler que dans son mot de bienvenue, et après avoir situé le contexte du caucus, le programme et les objectifs, Ambroise DAKOUO ; coordinateur technique de ARGA-Mali, a fait observer une minute de silence a été en hommage à Damien REY, un collaborateur décédé au mois de juillet.



II RÉSULTATS OBTENUS DU CAUCUS

2.1 LES COMMUNICATIONS :

Les communications des experts ont été présentées respectueusement comme suit :

Première communication :

La thématique du cadrage de la réforme du secteur de la sécurité a été exposée par l'IGP monsieur Ibrahim DIALLO, en trois axes : la définition du concept de sécurité et son évolution, le contexte de la réforme du secteur de la sécurité et l'état des lieux de mise en oeuvre du processus au Mali.

D'après le communicateur, le concept de sécurité, limité avant à la protection des institutions, a évolué vers celui de la sécurité humaine axée sur l'homme, incluant dans la gouvernance de la sécurité, les aspects liés à la santé, l'économie, la fourniture des services sociaux de base d'une part, et prenant en compte les acteurs non traditionnels comme la société civile d'autre part.

Le contexte de la réforme a été marquée par divers facteurs qui sont : l'affaiblissement et la marginalisation des forces de défense et de sécurité au profit de la démocratie, l'installation d'islamistes sur le territoire malien suite à la lutte enclenchée contre le front islamique de salut (FIS) en Algérie en 2000, le retour d'une forte armada de guerre au nord après la chute de Kadafi, l'occupation du nord par les narco trafiquants et terroristes, la rébellion, la mutinerie et le coup d'état de 2012. La conjugaison de ces facteurs avec d'autres tels, le manque de formation des agents, les irrégularités et le non-respect des normes dans le recrutement, ont conduit à la crise de 2012, qui a mis à nu les insuffisances et défaillances du système de gouvernance de la sécurité.

Au regard du contexte post crise et des défis posés, le gouvernement a engagé, à travers un groupe pluridisciplinaire, une réflexion par rapport au programme de désarmement, démobilisation et réinsertion des ex combattants. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un plan global de gouvernance de la sécurité auquel le Mali a souscrit s'appuie sur l'engagement national et international à mettre en place les conditions d'une paix et la sécurité durable au Mali. Dans le cadre d'une meilleure gouvernance de la sécurité, la réforme du secteur de la sécurité a été initiée par la création du conseil national de la réforme du secteur de la sécurité (CNRSS) par le

Décret N°2014 – 0609/P-RM du 14 Août 2014 portant création du Conseil National pour la Réforme du Secteur de la Sécurité. Cette réforme constitue la nouvelle vision nationale de la sécurité et de la défense, exprimée au niveau politique, lors du discours du président de la république à l'occasion du 20 janvier en 2013.



Il s'agit d'un processus long et axé sur le long terme dont l'objectif est de mettre en place une sécurité étatique et une sécurité humaine dans un cadre de gouvernance, de primauté du Droit et de respect des Droits de l'Homme.

Aujourd'hui, les réalisations à l'actif du processus de réforme au plan politico-institutionnel sont : la mise en place de la cellule de coordination qui est l'organe opérationnel du conseil, la nomination du coordinateur national, l'implication des départements ministériels concernés par les questions sécuritaires (défense et sécurité intérieure, administration territoriale et des collectivités, affaires étrangères, plan, finances et économie, communication) par la mise place de comités sectoriels dans chaque ministère, l'implication des organisations de la société civile et de l'assemblée nationale. Des réflexions sont en cours concernant la composition de la cellule.

Les activités menées sont limitées à la réalisation de la campagne d'information et de sensibilisation dans toutes les régions à l'exception de Kidal. La reprise est des ateliers est prévue à court terme, pour mettre en place le processus global.

Deuxième communication :

L'ancrage politique, juridique, institutionnel et social de la réforme du secteur de la sécurité au Mali, a été présenté par le général Mahamadou NIAKATE. L'intervention a été axée sur les actions entreprises et les problématiques globales liées au processus. De sa présentation, on retient que :

Sur le plan politique, le discours du président de la république du 20 janvier 2013, la déclaration de politique générale de 2013 et l'Accord de paix et de réconciliation nationale constituent les références de base.

Sur le plan juridique et institutionnel, les textes nationaux de base sont : la loi de programmation militaire, le décret de création du conseil national de la réforme du secteur de la sécurité. Au plan sous régional et international, des textes internationaux existent comme ceux de l'ONU et de la CEDEAO.

Au niveau de l'ancrage social, la réalisation d'ateliers pour l'appropriation du processus est en cours pour mieux informer la société civile sur le processus et permettre leur implication.

Les problématiques de l'ancrage de la réforme du secteur de la sécurité au Mali sont nombreuses. Elles sont liées notamment à la capacité de dissémination du processus par l'assemblée nationale compte de la faible animation des partis politiques, l'appropriation nationale du processus au regard de l'état de la citoyenneté, l'ineffectivité de la mise en place du dispositif de coordination (aucun autre membre à part le coordinateur), la lenteur dans la mise en œuvre du processus, la pérennisation du processus, le manque de moyens, la carence des textes.

Troisième communication :

Le cadre législatif et réglementaire de la sécurité au sein des Collectivités Locales au Mali au regard du Code des Collectivités territoriales et l'Accord pour la Paix, a été présenté par Harber MAIGA en trois points :

- La défense et la sécurité, une fonction régaliennne de l'état
- Les notions de police communale/municipale et police territoriale
- La problématique de l'ancrage institutionnel de la police territoriale.

Selon le communicateur, au regard de la constitution, la défense et la sécurité demeurent le domaine régaliennne de l'Etat. Le cadre législatif et réglementaire de la sécurité au niveau des collectivités est défini par la loi n°2012/007 du 07 février 2012 portant code des collectivités territoriales au Mali et l'accord de paix signé en 2015. Les articles 66 et 67 du code des collectivités territoriales, responsabilisent, en premier lieu, les collectivités territoriales par rapport à la sécurité. Aux termes de l'article 66 « le maire prend des règlements de police pour assurer l'ordre, la sécurité, la tranquillité et la salubrité publics ». Le maire est seul compétent en matière de police communale en tant que officier de police administrative. Les autres forces de défense et de sécurité relèvent de l'Etat. En cas d'impossibilité de gérer une situation donnée, le maire doit faire recours à la tutelle.

Abordant les dispositions de l'accord de paix de 2015, relatives à la sécurité au niveau des collectivités territoriales, il est prévu dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité, au titre III traitant des questions de défense et de sécurité, et à l'annexe 2, la mise en place des comités consultatifs locaux de sécurité (article 28) et de la police territoriale. Mais la problématique évoquée par le communicateur, est celle de l'ancrage institutionnel de la police territoriale qui doit être clarifié.

Une réflexion serait en cours au niveau des collectivités et un document sera produit et remis au gouvernement sur tous les aspects de l'accord, liés à la décentralisation.

Quatrième communication :

L'exposé sur le cadre législatif et juridique de la sécurité humaine au Mali a porté sur l'aperçu conceptuel, le cadre réglementaire et juridique de la sécurité humaine (Afrique francophone), la politique nationale de la sécurité intérieure et de protection civile au Mali, les contraintes liées au concept.

Selon l'expert Ibrahima TRAORE, la nouvelle approche sécuritaire est la sécurité humaine axée sur les individus et multi dimensionnelle. L'article 58 du traité révisé de la CEDEAO de 1993 et le protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité de 1999 mettent l'accent sur la défense collective, la sécurité collective et sont centrés sur la personne humaine.

Les contraintes liées à l'approche sont diverses. Ce sont notamment l'absence de cadre institutionnel de concertation et d'harmonisation des actions de sécurité ; la lenteur des mécanismes de défense et de sécurité au niveau sous régional et continental ainsi que la faiblesse des ressources ; les problèmes de sécurité liés à l'exercice de la liberté de la presse ; le problème des ressources humaines ; le sous-équipement des forces ; l'insécurité liée à la criminalité nouvelle ou spéciale ; la nécessité de cadre de coordination de l'action des forces de sécurité ; une plus grande implication des OSC dans l'élaboration de la réforme du secteur de la sécurité.

Faisant allusion au terrorisme que le Mali ne connaissait pas avant ; il a mis en lien l'évolution du concept et la nécessité de son adaptation à la situation.

Se basant sur le postulat de Boubacar N'Diaye, à propos de l'existence « du lien intrinsèque entre parlementarisme, réforme du secteur de sécurité (RSS) et démocratie », la conclusion est que malgré l'existence d'un cadre juridique et réglementaire en Afrique francophone, les questions de défense et sécurité restent le monopole de l'exécutif, marginalisant le parlement d'où la persistance des coups d'état.

La solution proposée par rapport au phénomène de coups d'état est l'ancrage de la culture démocratique au niveau de la société et des armées.

Il a conclu sur la nécessité d'une plus grande implication de l'Etat et des populations dans la réforme de la sécurité.

Cinquième communication :



L'approche juridique des systèmes sociaux de règlements des conflits au Mali a été présentée par Boubacar BAH, expert en gestion des conflits.

La thématique a été abordée à travers la notion d'acteurs locaux clés en termes de cohabitation entre traditionnels et modernes. Selon l'intervenant, parmi les acteurs traditionnels, deux méritent l'attention. Il s'agit des chefs de village et des autorités religieuses. Cette assertion a été étayée par les résultats d'une étude menée en 1997, qui avait conclu que 60% des conflits étaient gérés par les mécanismes traditionnels, ensuite, venait le biais de la religion, et enfin, en troisième position, l'Etat. Pour le communicateur, l'inexistence d'un cadre global de gestion des conflits et l'absence de moyens efficaces, ont favorisé l'apparition de nouvelles menaces et à la judiciarisation des conflits, la remise en cause l'autorité de l'Etat, avec une tendance forte vers la monétarisation des conflits.

Se basant sur le code des collectivités territoriales et l'importance numérique des villages dans le contexte du Mali, il a expliqué que les enjeux réels des conflits, se trouvent au niveau des villages. Dans un tel contexte, les mécanismes traditionnels peuvent être une solution durable à condition que la justice soit partagée eux et la justice classique et des opportunités existent dans ce sens.

En termes de contraintes, il y en a mais il recommande de privilégier les acteurs traditionnels dans les mécanismes de gestion des conflits, revoir le cadre de collaboration entre les différents acteurs et faire des recherches dans le domaine pour avancer.

Dans sa conclusion, le communicateur a affirmé que « si l'Etat est faible, les institutions resteront toujours faibles. La justice doit donner le temps aux acteurs traditionnels de gérer ce qu'elle ne peut pas gérer ».

Présentation des résultats de l'étude portant sur le Cadre législatif et réglementaire du secteur de la sécurité au Mali

La présentation des résultats de l'étude faite par Me Seydou DOUMBIA, a été structurée autour de cinq points : les notions générales et définitions (1), le répertoire des textes législatifs et réglementaires relatifs à la sécurité humaine au Mali et les instruments internationaux ratifiés par le Mali (2), les résultats d'enquête et éléments d'analyse (3), le recueil de textes internationaux et nationaux de référence (4), les conclusions et recommandations relatives aux actions de monitoring et de contrôle citoyen de la gouvernance du secteur de la sécurité, sur la base des résultats de la recherche (5).

Les points clés retenus de l'exposé ont été :

- Les difficultés rencontrées au cours de la recherche notamment la faible collaboration de l'administration d'Etat et les impératifs de temps,
- Le répertoire a concerné les textes nationaux (au nombre de 111), africains et internationaux,
- L'enquête a été réalisée auprès de 308 interviewés parmi lesquels 52 ont une prise sur les questions sécuritaires,
- Les recommandations ont été faites à l'endroit des institutions de l'Etat, des OSC et des populations.



2.2 LES DISCUSSIONS :

Quatre séances de discussions ont eu lieu, réparties entre les questions, les contributions et les propositions. Les points essentiels ressortis des discussions ont porté sur :

Séance de discussions 1 :

Elle a concerné le cadrage de la réforme du secteur de la sécurité, l'ancrage, politique, juridique et institutionnel et social de la réforme du secteur de la sécurité au Mali.

Les questions/interrogations des participants, ont porté sur les points suivants :

- La lenteur dans le timing de mise en œuvre du processus et la volonté politique,
- La capacité du ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation gérer à la fois, la sécurité et l'administration,
- Le mécanisme de prise en compte des initiatives et productions des différents acteurs en matière de sécurité,
- la stratégie de reconstruction de la confiance entre les forces et les communautés par rapport à l'ancrage social et l'appropriation locale
- le positionnement de l'assemblée nationale par rapport à la réforme compte tenu du rôle qu'elle doit jouer
- la couche professionnelle à travers laquelle (police, armée, etc), plus d'une année de mise en œuvre de la RSS, on peut sentir que cette réforme est en cours
- l'amélioration à apporter au processus de réforme pour qu'elle ne soit un effet de mode

- la politique nationale de sécurité au Mali,
- l'importance accordée au rôle du contrôle citoyen de la sécurité dans le processus,
- La justification du rattachement des comités consultatifs locaux à l'administratif,
- La problématique de la mise en œuvre des actions du conseil de la RSS, pendant qu'il reste non opérationnel.

En **réponse** aux différents questionnements, les experts ont apporté les précisions résumées comme suit :

La RSS est un processus long et axée sur le long terme avec une démarche méthodologique et il ne faut donc pas s'attendre à des résultats immédiats. Pour exemple, le cas de la réforme de la police qui a duré de 2007 à 2012 a été cité. Toutefois, certains participants ont insisté l'important de considérer la **temporalité** dans le processus, savoir ce qu'il faut faire et à quel moment pour éviter qu'elle ne soit un effet de mode.

La RSS n'est pas liée à une sortie de crise mais doit être un processus continu. Le processus est au stade de la réflexion sur ce qui doit être fait d'abord, il n'est donc pas à une phase opérationnelle effective mais juste à l'étape de la mise place des structures. Pour le moment, des partenaires appuient le Mali pour améliorer la situation. La mise en place des comités sectoriels dans certains ministères en est une illustration.

La gouvernance de la sécurité intéresse toutes les composantes du pays. Elle doit s'appuyer d'abord sur l'état des **lieux de l'insécurité** (référence à l'évaluation prévue dans l'accord) qui permettra d'identifier les problèmes et de proposer les solutions.

La RSS est faite au profit des populations, pas pour l'Etat d'où l'obligation de prendre en compte dans le cadre de la réforme, la société civile en tant qu'acteur clé. Mais la représentativité des OSC constitue actuellement un problème surtout sur le plan du leadership. Dans le même ordre d'idées, un intervenant a posé la problématique de la légitimité et de représentativité des autorités traditionnelles et proposé le terme de dépositaires des légitimités qui privilégie qui est fondé sur la notion de capacité sociale.

Les difficultés évoquées par rapport à la mise en œuvre du processus de réforme ont été : la limitation des moyens de l'Etat, la faible information des gouvernants sur ce

qui est en train de se faire, les contraintes liées à la délicatesse du poste de coordinateur rendant difficile l'opérationnalisation des propositions, la **carences dans les textes** qu'il faut revoir et corriger.



Beaucoup de formations sont en cours à l'EMP pour faire comprendre la RSS.

A propos de l'inquiétude au sujet de la gestion de la sécurité par le seul ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation, et les exécutifs des collectivités territoriales à travers les comités consultatifs locaux de sécurité, l'expérience de 1994 a servi à expliquer que cela ne constitue pas un problème dans la mesure où le même ministère a, par le passé, assuré les mêmes attributions car disposant des moyens institutionnels pour pouvoir jouer pleinement son rôle. En plus, les comités consultatifs locaux de sécurité sont purement consultatifs et ne sont pas de pouvoir décisionnel.

Sur la question du contrôle citoyen de l'action publique en matière de sécurité, le rôle du **médiateur de la république** s'inscrit dans ce cadre, à travers son intervention entre le citoyen et l'administration.

Il existe un document cadre de politique de la sécurité datant de 2010 qui est dépassée en raison des événements survenus.

CONTRIBUTIONS :

Le représentant de la **commission lois de l'assemblée nationale**, a indiqué qu'au cours de la récente tournée, le constat qui se dégage est que l'état de la confiance entre l'Etat et les populations, est tellement entamée sur le terrain en matière de sécurité, qu'il est prévu d'interpeller le ministre de la sécurité sur la question.

Intervenant sur la réforme, le docteur Ousmane SY, a insisté sur l'engagement, l'implication de chacun en tant qu'acteur de la réforme et le portage politique au plus haut niveau de l'Etat. D'après lui, soit les réformes sont faites par nous, soit elles s'imposeront à nous. Il a fait une référence aux groupes locaux de mobilisation mis en place dans le cadre la décentralisation où il a fallu contourner l'administration pour aller vers la population.

Les propositions faites sont :

- Mettre en place une véritable stratégie de communication autour du processus de réforme pour impliquer et faire participer toutes les composantes du pays,
- capitaliser les acquis et les faiblesses de l'armée pour amener à être plus citoyen,
- renforcer les efforts pour accorder la volonté politique avec ce qui est en train d'être fait.

Séance de discussions 2 :

Concernant, le cadre législatif et réglementaire de la sécurité au sein des collectivités Locales au Mali, les **questions** ont porté sur les aspects suivants :

- La définition de la police territoriale dans l'esprit de l'accord d'Alger,
- Les risques liés à la création de la police territoriale à savoir la politisation, la cohabitation avec les goumiers existants dans le contexte du nord, le risque lié à l'assimilation à une milice,
- **L'articulation entre les mécanismes de sécurité existants** dans les collectivités avec la police territoriale
- le niveau de collectivité est visé par l'accord pour la création de la police territoriale
- les propositions faites au gouvernement pour la prise en compte des mécanismes locaux tels le cas des donzos (chasseurs) qui sont plus appréciés par les populations plus que la police dans certaines localités
- **La problématique de la coopération entre les mécanismes et les** unités créés,
- Les dispositions prévues au niveau institutionnel et stratégique par rapport l'implication des ministères concernés.

Les **réponses** suite aux questions sont :

Il a été rappelé par M SY, que la question de la police territoriale a fait l'objet d'un grand débat depuis 1997, lors des concertations nationales et beaucoup d'inquiétudes ont été exprimées notamment celle liée à la milice. Mais dans la

mesure où, les textes vont définir les contours, les conditions de cette police, le risque de milice est à écarter. Selon l'intervenant, le débat est à placer dans le cadre de la notion de territoire qui peut comprendre la commune, le village, la communauté, la région, le cercle, etc.

Pour comprendre l'esprit de la police territoriale, il a été recommandé de lire les annexes et les articles de l'accord.

Les textes vont définir le niveau de rattachement de la police. Sa mise en place n'est pas automatique à tous les niveaux à cause du manque de ressources.

Quant à la clarification des concepts ; l'explication fournie est que la police territoriale est un dispositif au même titre que la fonction publique des collectivités et à la différence de la police municipale qui est une fonction, la police territoriale est une structure chargée de la sécurité.

Le défi majeur auquel sont confrontées les collectivités territoriales par rapport à la création de la police, est le coût de fonctionnement.

Propositions : certains participants ont proposé :

- Utiliser la police nationale comme police de proximité semble une option,
- transformer la police nationale en police communautaire comme alternative à la question de la police territoriale.

Séance de discussions 3 :

La séance sur cadre législatif et juridique de la sécurité humaine au Mali et l'Approche juridique des systèmes sociaux de règlements des conflits au Mali a été marquée plus par des contributions que par des questions. Toutefois, deux questions ont retenu l'attention. Elles sont relatives à la problématique de la mise en cohérence et l'articulation entre la sécurité, l'unité nationale et l'intégrité territoriale, l'efficacité des mécanismes traditionnels de règlement des conflits dans le contexte actuel.

En réponse, l'expert a souligné qu'en même temps la souveraineté des Etats est importante dans la gestion de la sécurité, elle constitue souvent un obstacle à l'efficacité de l'action. Les éléments d'analyse à ce niveau incluent la dimension politique qui domine en tant qu'obstacle

Concernant le second aspect, il a mis l'accent sur l'importance et le renforcement des mécanismes d'alerte au niveau communautaire dans la gestion de la sécurité dans le contexte actuel.

Contributions :

M Hamidou Magassa, chercheur, intervenant sur la question des coups d'état a démontré que ceux-ci sont liés à la faiblesse de l'Etat comme la maladie et le microbe. Selon lui, « sans pouvoir sur son territoire, un Etat n'existe pas ». La vastitude du territoire n'est pas gérable par le Mali. Il soutient que le Mali se trouve dans une situation de danger maximal et sans la connaissance du concept d'Etat, impliquant des droits et devoirs, on ne s'en sortira pas.

Dans sa théorie des droits, il a décrit trois sortes de droits au Mali qui sont par ailleurs conflictuels: le droit à l'homme, qui a une valeur communautaire dont l'une des manifestations, est par exemple de se servir du nom de famille comme entrée/clé sociale, ce qui permet d'exister, le droit de l'homme qui refuse l'échange, la communication, le droit de Dieu sur l'homme comme le fait de mourir contre lequel l'homme ne peut rien.

D'après un autre intervenant, la sécurité humaine durable demande un engagement de la société, des communautés à la base et la moralisation de la gestion de la chose publique.

Certains participants ont abordé les problématiques de l'influence des cultures par rapport aux conflits communautaires, qui crée un choix difficile qui doit s'opérer au risque de rester dans l'égarement, l'appropriation de la langue de communication des textes (le français), les entrées communautaires qui sont des véritables mobilisateurs sociaux.

En termes de **propositions**, on retient la prise en compte des besoins et des spécificités locales dans la réforme du secteur de la sécurité.

Séance de discussions 4 :

Suite à la présentation des résultats de l'étude sur le recueil de textes nationaux et internationaux en matière de sécurité au Mali, les questions posées portent sur la base de l'échantillonnage, la durée de l'enquête, les problèmes sécuritaires abordés par l'étude, les références des statistiques données, la possibilité de contribution du chercheur à l'élaboration d'un projet de lois sur le secteur de la sécurité.

Les **remarques** faites par rapport à l'étude sont :

- Le titre de l'étude ne rime pas bien avec le contenu du rapport,
- L'absence d'analyse des textes dans le document,

- La question de la prolifération des armes légères n'est pas suffisamment analysée,
- les éléments d'analyse contenus dans le document sont caducs.
- La question transfrontalière ne ressort pas dans l'étude

A cet effet, les **propositions/suggestions** suivantes ont été faites :

- Redimensionner le titre de l'étude au regard du contenu,
- Formuler les recommandations en fonction des insuffisances des textes,
- Analyser les textes et dégager les problématiques,
- Actualiser les données relatives à la prolifération des armes légères,
- Faire un plaidoyer pour accélérer le processus de réforme au Mali.

Il faut signaler que pour des contraintes de temps, il n'a pas été possible pour le chercheur de répondre aux questions posées. Le consultant a exhorté les participants à une meilleure exploitation du rapport pour les réponses à la plupart des questions posées.

III CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La mise en œuvre du caucus a été un véritable rendez-vous du donner et du recevoir. Elle s'est déroulée dans de bonnes conditions. La nécessité pour les chercheurs de fouiller davantage dans les textes pour mieux contribuer à la réforme a été soulignée. A ce propos, le représentant du ministère de la sécurité a dit : « le rapport de l'étude est d'une grande utilité pour le ministère de la sécurité ».

Enfin, il faut signaler que la gouvernance de la sécurité demande la lutte contre la pauvreté qui représente une cible potentielle à combattre pour assurer la sécurité durable.

Au regard de ce qui précède, les recommandations issues du caucus sont :

- Mettre en place une véritable stratégie de communication autour du processus de réforme pour impliquer et faire participer toutes les composantes du pays,

- capitaliser les acquis et les faiblesses de l'armée pour amener à être plus citoyen,
- veiller à l'ancrage de la culture démocratique au niveau de la société et des forces armées et de sécurité,
- créer un réseau d'experts sur la sécurité,
- développer le rôle des chercheurs en matière de sécurité.

Annexe1 : Programme de la journée

Horaires	Sessions	Intervenants
VENDREDI 7 AOUT 2015		
08h30 – 09h00	Accueil et installation des participants	ARGA-Mali
09h00 – 09h15	Ouverture/ présentation du programme	Ousmane KORNIO, Modérateur
09h15 – 09h30	Mot de bienvenue Présentation du programme Sahel et le volet recherche	Badiè Limma (NDI) Ousmane SY (ARGA-Mali) M. Député (AN) IGP Diallo (CRSS)
09h30 – 09h45	Pause – café	Participants
09h45 – 10h00	Intervention sur l'architecture du cadre réglementaire et législatif au Mali	IGP Ibrahima DIALLO
10h00 – 10h15	Intervention sur l'ancrage social, politique et institutionnelle de la reforme du secteur de la sécurité au Mali	Général Mahamadou NIAKATE
10h15 – 11h15	Discussions	Participants
11h15– 11h30	Cadre règlementaire et législatif de la sécurité humaine au Mali	Harber MAIGA/AMM
11h30 – 11h45	Problématique de la recevabilité institutionnelle et administrative des productions en matière de sécurité au Mali (Cas de ARGAMALI)	Ambroise DAKOUO/ARGA-MALI
12h45 – 14h30	Pause déjeuner	Participants
14h30 – 15h 00	Présentation : Etude sur le recueil de textes nationaux et internationaux en matière de sécurité au Mali	Me Seydou DOUMBIA/ Consultant

15h00 - 16h00	Discussions	Participants
16h00 - 16h 30	Eléments clés de conclusion	Ousmane KORNIO Modérateur
16h 30	Clôture	NDI/ARGA/IGP

Annexe 2 : Liste des participants

N°	Nom et prénoms	Structure	Fonction	Contact /Email
1	Adama Ouloguem	ARGA-Mali	Assistant Recherche	ondogolo.ouloguem@yahoo.fr
2	Maichata Keita	ARGA-Mali	Chargée de mission	queenbambara@gmail.com
3	Diakalia M Dembélé	Informateur	Journaliste	zerboki@yahoo.fr
4	L.Col Mande Sidibé	Etat-major général des Armés	Chef de section	mafalasa@yahoo.fr
5	Karounga Diawara	A .N	Assistant Com défense	Difka2014@yahoo.fr 77 80 12 71
6	Hawa Diop	FENACOF-Mali	Chargée de communication	Fenacofmali1208@yahoo.fr
7	Francis Soma	MINUSMA/SSR	Chargé de réforme de sécurité	somdaf@un.org 94 95 01 42
8	Aïssata Jobe	MINUSMA /SSR	Chargée de réforme Sécurité	Jobe2@un.org 93 53 17 80
9	Sergine Maryse	Misahel /Union Africain	Conseiller politique	maryserge@yahoo.com
10	Mama Guindo	MINUSMA	Chargé Droit de l'homme	Guindo3@un.org
11	Christian Lumbala	Human Rigts MINUSMA	Officier des droits de l'homme	lumbala@un.org 94 45 06 93

12	Ag Oumar Mohamed	DGGN	Commandant des écoles	76447524 agtewat@yahoo.fr
13	Kassim Samassekou	Gendarmerie	Inspection Gendarmerie	76440310 Kasam1@live.fr
14	Boubacar Oulogueme	EMPABB	Directeur finance	76059998
15	Mahamadou Konaté	EMPABB Mali	Expert	amanna@jmx.fr
16	Samba Hama Maiga	AMM	Chargé de programme	Hacse13@yahoo.fr
17	Ambroise Dackouo	ARGA-Mali	Coordinateur	Ambroise .dack@yahoo.fr 76017020
18	Seydou K Kané	Le flambeau	Journaliste	Kanesey90@gmail.com 73181810
19	Daouda Sangaré	Le caïman d'Indépendant	Journaliste	Daoudasangaré87@yahoo.fr 79333901
20	Ibrahima Traoré	WANEP	Personne ressource	ibatraore@hotmail.fr
21	Abdoulaye Sidibé	GIZ/PAPDR	Expert conseil	78389367
22	Amadou Maguiraga	IMRAP	Chercheur	66771352/76333574
23	Mama Traoré	ARGA-Mali	Membre	79039752
24	Ingeboy Lorn	EUCAP SAHEL	Expert Etat de droit /Justice	Ingeboy.lorn@eucap-sahel-mali.eu
25	Miheal Bollmann	EUCAP Sahel Mali	Conseiller juridique	Micheal.bollmann@eucap-sahel-mali.eu

26	Mde Keita Mariam Touré	EUCAP SAHEL Mali	Assistance Genre et Doit de l'Homme	Mariam.toure-keita@eucap-sahel-mali.eu
27	Karamoko Sidibé	WHH	Chargé de sécurité et communication	Karamoko.sidibe@welthungertilfe.fr
28	Mariam Djbrilla Maiga	CONASCIPAL	Directrice	maliconascipal@yahoo.fr
30	Ousmane Kornio	Modérateur	Consultant	kornioousmane@yahoo.fr
31	Boubacar Bah	Personne ressource	Juriste	Bahboubacar88@yahoo.fr
32	Badiè Haia	NDI	Directeur	bhima@ndi.org
33	Magassa Hamidou	CERNES	Directeur	hamagassa@gmail.com
34	Seydou Doumbia	ASF-Mali	Directeur	Sdoumbia9@gmail.com
35	Sabane Ibrahim	AJDC-Mali	Président	touresabane@gmail.com
36	Aminata Mariko	AJDC-Mali	Trésorière	Aminatam1@yahoo.fr 66511858

Annexe 3 : Liste des questions clés posées

- 1) Est-ce que le ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation peut faire face à la sécurité et à l'administration en même temps ?
- 2) Existe-t-il un mécanisme de prise en compte des productions et initiatives des différents acteurs dans le cadre de la RSS ?
- 3) Comment et par quel dispositif peut-on reconstruire la confiance entre les forces et les communautés ?
- 4) Quel est le positionnement de l'assemblée nationale par rapport à la réforme compte tenu du rôle qu'elle doit jouer?

- 5) A travers quelle couche professionnelle (police, armée, gendarmerie ???) on peut sentir que cette réforme est en cours après une année d'existence?
- 6) Quelle amélioration pour que la RSS ne soit un simple effet de mode?
- 7) Existe-t-il une politique nationale de sécurité au Mali ?
- 8) La volonté politique vise-t-elle à courtiser les institutions internationales ou à assurer la sécurité au Mali ?
- 9) Quelle est l'importance accordée au rôle du contrôle citoyen de la sécurité dans le processus?
- 10) Les comités consultatifs locaux doivent-ils relever de l'administratif ?
- 11) Qu'est-ce que la police territoriale dans l'esprit de l'accord d'Alger ?
- 12) Comment articuler les différents mécanismes de sécurité existants dans les collectivités territoriales avec la police communautaire ?
- 13) Quel niveau de collectivité territoriale est visé par l'accord pour la police territoriale ?
- 14) Quelles propositions ont été faites au gouvernement pour la prise en compte des mécanismes locaux (par ex cas des donzos qui sont plus appréciés par les populations que la police)
- 15) Qu'est-ce qui est prévu au niveau institutionnel et stratégique par rapport à l'implication des ministères concernés par la sécurité face à la problématique de la coopération entre les mécanismes/unités créés ?
- 16) Quelles seront les relations entre les différents dispositifs de sécurité ?
- 17) Comment assurer la sécurité en lien avec l'unité nationale et l'intégrité territoriale ?
- 18) L'exclusion de certaines catégories sociales du processus de gestion des conflits n'est-elle pas un facteur de crise ?
- 19) Les mécanismes traditionnels de règlement des conflits, jadis efficace, il y a 15 ans, peuvent-ils l'être aujourd'hui ?

- 20)Quelle est la base de l'échantillonnage de l'étude réalisée?
- 21)Sur la base de l'étude, tous les problèmes sécuritaires ont été abordés ?
- 22)Est-il possible pour le chercheur de contribuer à l'élaboration d'un projet de lois sur le secteur de la sécurité ?
- 23)N'est-il pas nécessaire de redimensionner le titre de l'étude au regard du contenu ?
- 24)Quelle est la durée de l'enquête ?
- 25)Quelles sont les références des statistiques incluses dans le rapport ?
- 26)L'Accord de coopération entre la France et le Mali est-il disponible pour les OSC pour leur information ?
- 27)Pourquoi ne pas organiser un plaidoyer pour accélérer la réforme?